

ANNEXE : Présentation des projets 2025 et bilan de l'appel à projets 2024

Les associations soutenues en 2025

1. Analyse technique de l'appel à projets 2025

31 projets reçus lors de l'appel à projets de lutte contre la précarité étudiante 2025

Cout global des projets 2 271 791* (2 390 028€ en 2024 soit -5% ; contre +75.5% en 2023), montant global sollicité 286 766 (325 803€ en 2024 soit -12% ; 204 982€ en 2023) et une moyenne de 43% du montant global demandé (52% en 2024 et 48% en 2023).

**Plusieurs projets n'ont pas proposé de budget distinct entre action et budget globale de l'association, ce qui gonfle artificiellement ce montant.*

6 associations demandent plus de 75% du budget global de l'action, dont 4 qui dépassent la limite de 80% de financement possible et 3 demandent le budget total de l'action, 12 demandent moins de 25%

9 associations postulent sur l'axe **Santé et bien-être des étudiants** ; 17 associations sur l'axe **Alimentation** ; 2 associations sur l'axe **Isolement social et décrochage** ; 3 associations sur l'axe **Accès aux droits et engagement citoyen**.

A noter une augmentation sensible du nombre de projets portés par des associations étudiantes avec 9 projets (contre 4 en 2024), 13 associations étaient lauréates de l'appel de 2024.

2. Attribution de subventions 2025

La commission des élus pour l'appel à projet de lutte contre la précarité étudiante, composée de Baptiste Maurin, conseiller métropolitain délégué à l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, Josiane Zambon, conseillère métropolitaine déléguée à la santé, Patrick Papadato, vice-président délégué à la stratégie nature, biodiversité, résilience alimentaire s'est réunie le 27 juin 2025 afin de déterminer l'attribution des subventions de l'appel 2025. En amont de la commission, une consultation pour avis de l'Espace Santé Etudiant, du service social du Crous et du Centre régional d'information jeunesse Nouvelle Aquitaine a été organisé comme chaque année.

La liste des associations ainsi que les montants attribués figurent dans le tableau plus bas.

Lors de la commission d'attribution il a également été défini des attendus dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour leur suivi par Bordeaux Métropole pour l'amélioration de ce dispositif :

- Une **meilleure communication**, tant sur l'appel à projets que sur les actions existantes, est nécessaire pour améliorer la visibilité et l'attractivité, notamment auprès des associations strictement étudiantes ainsi que la conception d'un **plan de communication** avec les services communication de la Métropole
- Un **rééquilibrage territorial** et une **meilleure adéquation entre actions et besoins réels** des étudiants précaires (notamment internationaux et hors campus publics) apparaissent comme des priorités pour les prochains appels.
- Un **accompagnement des associations** :
 - Solliciter les associations étudiantes et les accompagner sur l'élaboration du budget analytique

- Agir comme facilitateur avec les partenaires Crous, Espace santé étudiants pour une meilleure collaboration, la complémentarité des actions, l'accès aux lieux et services du Crous et aux autres partenaires
- Proposer aux associations des rencontres intermédiaires au cours de l'année afin de lever certaines problématiques comme le lieu, la relation avec les partenaires et des ateliers de réflexion et d'amélioration continue à proposer par thématique et favoriser à nouveau les collaborations entre associations de même thématique ou sur des thématiques distinctes

Association	Axe thématique	Nb d'étudiants bénéficiaires prévisionnel	Montant subvention	Budget global de l'action	Financée en 2024
Association des étudiants techniques du développement	Alimentation	700	800 €	8 597 €	non
Association des Psychologues Etudiants	Santé et bien-être des étudiants	300	6 000 €	12 560 €	oui
Association Nouvelles Voies	Accès aux droits et engagement citoyen	100	6 500 €	15 200 €	oui
Centre aquitain de rééducation alimentaire	Santé et bien-être des étudiants	900	2 400 €	9 875 €	non
Compagnie des loups dans les murs	Santé et bien-être des étudiants	1150	4 500 €	11 630 €	non
Cook'it	Alimentation	400	2 500 €	8 055 €	non, 2023
HopHopFood	Alimentation	1 800 par mois	7 500 €	38 960 €	oui
La cuisine de Camille	Alimentation	220	8 000 €	74 770 €	oui
L'équipage solidaire	Alimentation	737	7 500 €	87 748 €	oui
Les petits maux en bulle	Santé et bien-être des étudiants	1200	4 500 €	10 462 €	non, 2023
Linkee Bordeaux	Alimentation	10500	15 000 €	313 200 €	oui
Minimum	Santé et bien-être des étudiants	144	6 500 €	49 000 €	oui
M-Tech	Alimentation	200	300 €	1 160 €	non
Un Espoir Solidaire	Alimentation	45	6 000 €	7 846 €	non, 2023
VRAC	Alimentation	150	2 000 €	8 000 €	oui

Bilan de l'appel à projets de lutte contre la précarité étudiante 2024

En 2024, Bordeaux Métropole a soutenu et accompagné **quatorze associations** pour lutter contre la précarité étudiante par un appel à projets doté d'un fonds de 80 000 euros, le montant d'aide maximum pour une association est de 15 000 euros.

Les éléments essentiels de l'appel 2024 :

- L'ajout d'une thématique supplémentaire l'accès aux droits et l'engagement citoyen.
- En raison de l'intérêt et de la réussite de leur projet, plusieurs associations ont bénéficié du renouvellement de leur subvention : Association des Psychologues Etudiants, Es'pair, Equipage solidaire, Linkee ce qui a contribué à la structuration du réseau associatif bénéfique pour les étudiants en difficulté.
- Seules trois associations sont strictement étudiantes.
- Le constat est à nouveau fait de la pertinence des actions se déroulant durant l'été, période au cours de laquelle les étudiants font face à davantage de précarité et d'isolement et sont particulièrement vulnérables.

1. Modifications de l'appel intervenues en 2024

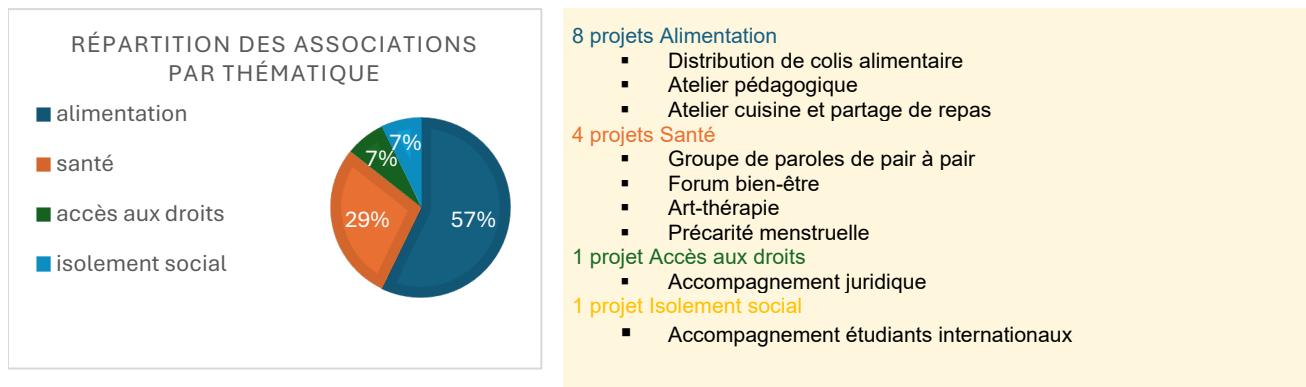
Le calendrier de l'appel à projet a été modifié par rapport aux années précédentes afin de permettre aux associations de mettre en œuvre leurs actions dès le début de l'année universitaire. A cet effet, l'appel était ouvert du 25 avril au 16 juillet 2024, la commission d'attribution a eu lieu en suivant pour une affectation des financements également en septembre.

Dans le cadre de la lutte contre la précarité et suite aux premiers appels à projets, il est ressorti de par cette politique publique de soutenir des associations ayant une action structurante et qui nécessitent un accompagnement dans la durée pour une pérennité de leur fonctionnement. Ce dispositif concerne, à ce jour, trois associations : AFEV, ACLEF, Avenir Santé. Le montant de ce dispositif est de 38 000 euros en 2024.

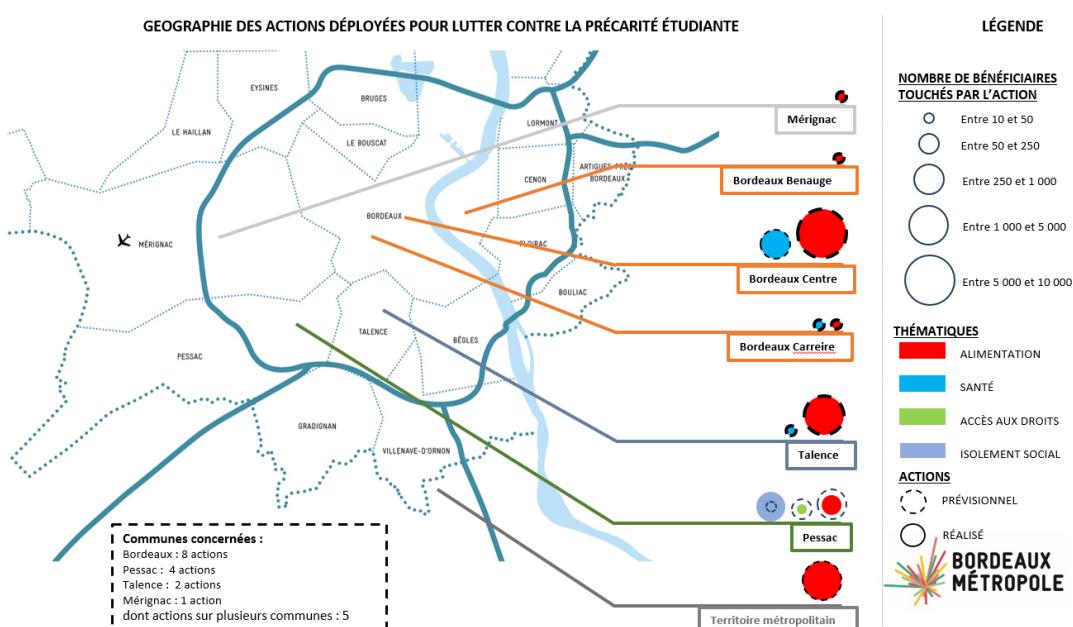
2. Bilan quantitatif et qualitatif des actions

Le bilan des actions menées sur l'année universitaire 2024-2025 s'effectue à partir du bilan qualitatif (questionnaire renvoyé par les associations fin juin 2025 présentant le résultat de leurs actions, les réussites et les limites et freins, la justification des écarts budgétaires) ; financier en comparant les budgets initial et réalisé ainsi qu'à partir d'un entretien ou d'une visite sur site lors d'une action auprès des bénéficiaires.

Au total, les actions des associations soutenues dans le cadre de l'appel à projet 2024 ont bénéficié à près de 15 000 étudiants. L'enjeu de cet appel est de financer en priorité des actions par et pour les étudiants et répondant à des besoins immédiats sur les questions de l'alimentation, la santé, l'isolement social et l'accès aux droits. Les associations y répondent par des actions très variées, en termes de thématiques mais également par leur mode d'intervention large ou très ciblé. Ainsi les actions proposées peuvent être à la fois des actions visant un large public (distribution de colis alimentaire), des expérimentations (accompagnement d'étudiants internationaux) ou encore des initiatives d'accompagnement très spécifique pour des problématiques sensibles (art-thérapie, accompagnement juridique).



La commission des élus de cet appel a souhaité que les actions soient reparties sur un large territoire et pas seulement concentrées sur le périmètre des campus, afin d'être également proche de l'habitat des étudiants (Bordeaux centre) et des étudiants de l'enseignement supérieur privé qui représentent aujourd'hui un quart des étudiant de notre territoire.



3. Valorisation des actions réalisées

3.1. Pertinence des actions

L'ensemble des projets portés par les associations ont démontré que l'action proposée s'adresse spécifiquement à des étudiants en situation de précarité et qu'elle est construite en coopération et en accord avec les partenaires et établissements du territoire. Les projets ont tous un caractère de priorité en termes de résolution de la précarité en regard des attentes du public cible étudiant.

L'association des Psychologues Etudiants a ainsi dépassé ses objectifs de participation avec son projet Osmose, événement pour favoriser le bien-être mental étudiant avec des retours très qualitatifs de la part des étudiants qui ont exprimé une très grande satisfaction et une réduction du stress pendant la période d'exams.

Plusieurs **actions estivales** se sont révélées particulièrement utiles pour les étudiants en situation d'isolement. Les ateliers d'art-thérapie de Minimum, organisés en juillet, ainsi que les distributions alimentaires hebdomadaires proposées par Linkee tout au long de l'été, ont permis de maintenir un lien social essentiel pendant cette période souvent critique.

Enfin, la **pertinence des ateliers de lutte contre l'isolement** a été soulignée par toutes les associations. Les **ateliers cuisine** ont remporté un **succès qualitatif indéniable**, salué tant par les étudiants que par les associations organisatrices. Ces moments de partage, bien plus que de simples apprentissages culinaires, se sont révélés de véritables leviers pour **rompre l'isolement social** et recréer du lien entre les participants. Les retours des étudiants soulignent une forte satisfaction pour ces ateliers, perçus comme des espaces de convivialité et d'échange.

3.2. Compétences des associations et qualité des actions

On observe une **montée en compétence des associations** locales, qui se structurent et professionnalisent leurs actions. Linkee, par exemple, a développé une équipe mixte, associant bénévoles et salariés, tout en renforçant ses compétences logistiques pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Face aux besoins croissants, les associations ont fait preuve d'une grande **capacité d'adaptation**, notamment dans la recherche de financements complémentaires. Aqafi a ainsi sollicité avec succès le Crous pour obtenir un soutien supplémentaire, illustrant la réactivité et la capacité de rebond des acteurs locaux. Par ailleurs, le choix de la Métropole de financer des actions à hauteur de 80% de leur budget permet de réaliser des projets spécifiques qui ne pourraient voir le jour (groupe de paroles Es'pair, distribution de colis alimentaire par l'Auberge Nomade).

3.3. Collaboration / coopération

La dynamique partenariale entre les acteurs institutionnels, tels que les universités, le Crous, le Crijna et l'Espace santé étudiant, a permis de créer un maillage solide et coordonné au service des étudiants. Ce **renforcement du maillage institutionnel** favorise une meilleure coordination des actions et une réponse plus efficace aux besoins des étudiants.

Le tiers-lieu du Crijna a permis l'accueil d'associations variées. En 2024, il a hébergé des ateliers d'art-thérapie organisés par Minimum, des distributions alimentaires assurées par Linkee, et à partir de la rentrée universitaire 2025, les permanences juridiques proposées par Nouvelles Voies.

3.4. Evaluation qualitative des actions

Une **évaluation qualitative des actions** a été effectuée sur la base de l'atteinte des objectifs, de l'adéquation avec les besoins des bénéficiaires, de l'implantation géographique des actions, du démarrage de l'action dès le début de l'année universitaire et son maintien tout au long de l'année et enfin le respect du budget prévisionnel.

4. Points de vigilance

Les associations rencontrent des **difficultés persistantes** pour lancer leurs actions, notamment en raison d'un manque de connaissances des acteurs clés (Crous, universités) et de la complexité à les approcher. En 2024, Nouvelles Voies n'a pu démarrer ses activités qu'à partir de novembre, illustrant les retards récurrents de démarrage des projets.

Les **associations étudiantes restent minoritaires** dans les projets déposés, en raison de leur faible expertise en élaboration budgétaire, de difficultés structurelles (renouvellement des bureaux, manque de ressources) et d'un manque de visibilité sur les appels à projets. À titre d'exemple, Les Petits Maux en bulle n'a pas déposé de projet faute de moyens pour y répondre.

La **mobilisation des étudiants** reste un défi. Plusieurs initiatives peinent à toucher leur public, malgré leur pertinence, principalement du fait d'un manque de visibilité des actions ou de difficultés de communication.

La **couverture territoriale** reste encore inégale. Certains projets, trop ambitieux au dépôt, se heurtent à une méconnaissance du territoire ou du public étudiant, comme ceux d'Entr'autres ou Hophopfood. Les actions se concentrent souvent sur le campus Pessac-Talence-Gradignan, au détriment du centre-ville de Bordeaux, de la rive droite ou des campus privés, où les besoins sont pourtant réels. A titre d'exemple la concentration d'actions similaires sur la résidence René Maran déséquilibre l'offre sur le territoire métropolitain.

La **question des locaux** reste critique : Linkee recherche un lieu de distribution depuis deux ans.

La **fragilité des structures** est aussi un enjeu : Nouveaux Cycles est en liquidation judiciaire, Es'Pair et Équipage solidaire connaissent des difficultés de gouvernance, et le passage du bénévolat au salariat peut fragiliser leur équilibre.